



CHANGEMENT DE FONCTIONNEMENT

Par freesyndic, le 10/01/2011 à 22:26

Bonjour,

Je suis actuellement copropriétaire dans une copro composée de 3 bâtiments collés avec les entrées indépendantes ; j'ai sondé les copropriétaires de mon entrée pour que l'on prenne en charge le ménage de notre bâtiment ainsi que l'entretien de notre jardin - ils sont ok - mais le syndic est réticent invoquant le fait que cela change la répartition des charges communes générales et que l'on se désolidarise de la copropriété donc majorité de l'art 26 (double majorité) . Il me semble que dans la mesure où cela concerne uniquement notre entrée si nous sommes tous d'accord (à notre bâtiment) cela suffira

Avez vous déjà été dans ce cas de figure ? et comment cela s'est passé?

Je vous remercie